



**Coopérative d'investissement dans  
l'énergie renouvelable**  
pilotee par des bénévoles,  
pour un développement local,  
en vue de 'sauver la planète' !

## Comment ça marche :

**Les coopérateurs investissent collectivement dans une installation solaire dont l'électricité est vendue à Edf / Enercoop .**

- La coopérative sélectionne un toit favorable, l'étudie et passe commande à un installateur local
- Elle propose ensuite des « Livrets d'Epargne en Energie Renouvelable » à ses membres pour 3ans, 10 ans ou 15 ans
- L'épargne n'est pas bloquée : elle est remboursée chaque année comme un prêt, avec ses intérêts dont les taux sont fixés par les coopérateurs eux-mêmes.

**La recette solaire garantie 20 ans, permet à la coopérative :**

- De rembourser et rémunérer l'épargne des coopérateurs
- De régler les frais d'assurance, maintenance...
- De verser une rémunération au propriétaire du toit
- De financer des actions pédagogiques

**L' épargne placée dans la coopérative sert donc directement à  
produire de l'énergie renouvelable localement.**

**Les bénéficiaires aussi sont locaux puisque répartis entre citoyens.**

Nota 1 : Au bout de 20 ans, l'installation est cédée au propriétaire du toit.

Nota 2 : La Scic-Sas EN VOLT TOIT est un outil juridique de levée de fonds citoyens en vue de réaliser et exploiter, de façon rigoureuse et rentable, de nouvelles installations d'énergie renouvelable. Notre statut SCIC est par essence démocratique. Le principe « une personne = une voix » nous protège de toute dérive spéculative . Les décisions sont prises en mode « Gouvernance Partagée »